

373 infractions au code de l'environnement relevées par l'ONCFS dans l'Oise en 2018

Le rapport d'activité 2018 de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) pour la délégation interrégionale Hauts-de-France Normandie vient de paraître. Dans l'Oise, ce sont plus de 373 infractions qui ont été relevées l'année passée, représentant 281 procédures judiciaires.



Inspecteur de l'environnement de l'ONCFS © F. Kerinec/ONCFS

Basés à Compiègne, les agents du service départemental ONCFS sont quotidiennement sur le terrain pour faire respecter le code de l'environnement et mener des études sur la faune sauvage et ses habitats. Que ce soit la police de la chasse, mais également le respect des espaces protégés, le contrôle de la vente et de la détention d'espèces de faune et flore protégées, le contrôle de la circulation des véhicules à moteur dans les milieux naturels... les missions de police représentent 92 % de leur temps d'activité.

En 2018, **373 infractions** ont été relevées par les inspecteurs de l'environnement du service départemental de l'Oise (SD60), représentant **281 procédures**. 215 nuits/agent y ont été consacrées.

Les priorités du service ont notamment porté sur le contrôle des règles **de sécurité à la chasse**, la lutte contre les **atteintes au milieu** et la lutte contre le **braconnage de l'anguille** et des poissons d'eau douce en général (dont la carpe).

Les agents du SD60 ont accompagné les chasseurs dans la mise en place des mesures de sécurité préconisées par le nouveau schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC). Plus de 550 chasseurs ont ainsi été contrôlés, notamment sur les règles de sécurité, et 25 infractions relevées.

Barbecue, feux de camp, circulation des véhicules à moteurs dans les espaces naturels (moto-cross, quad, 4x4...), pêche illégale... tous ces actes ont des conséquences directes sur la préservation de la biodiversité. Le service départemental mène régulièrement des opérations d'envergure dans les espaces naturels péri-urbains pour faire prendre conscience aux usagers de leur impact sur l'environnement. En 2018, 148

CONTACT PRESSE

Sylvain CRETEL

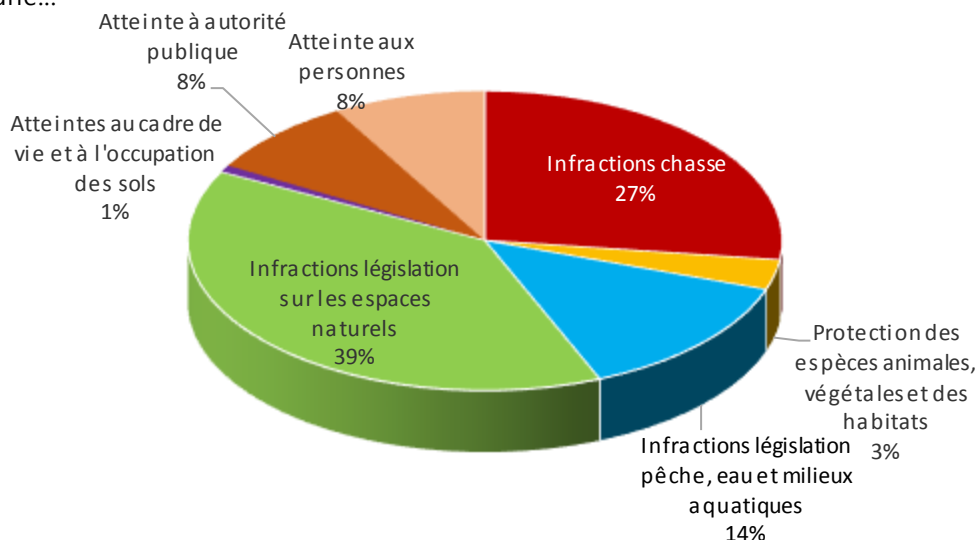
Chef du service départemental
ONCFS de l'Oise
03.44.90.07.01
sd60@oncfs.gouv.fr

www.oncfs.gouv.fr

*L'Office national de la chasse et de la faune sauvage est un établissement public sous
double tutelle des ministères en charge de l'Ecologie et de l'Agriculture*

infractions ont ainsi été relevées concernant les pratiques illégales dans les espaces naturels et 48 infractions à la législation sur la pêche.

A côté de ces missions de police, les agents de l'ONCFS apportent **conseils et expertise technique** auprès des pouvoirs publics et participent également à des **suivis de la faune sauvage** : baguage de pigeons et bécasses des bois, suivi de la grande faune...



Répartition des thématiques des infractions relevées par le service départemental ONCFS de l'Oise en 2018



Lien vers le rapport d'activité :

<http://www.oncfs.gov.fr/IMG/pdf/ONCFS-RA-HdFr-Normandie-2018-complet-BR.pdf>

L'Office français de la biodiversité :
un nouvel opérateur pour protéger et développer la nature et la biodiversité

Au 1er janvier 2020, l'ONCFS et l'Agence française pour la biodiversité (AFB) unissent leurs compétences pour créer un nouvel établissement public : L'Office français de la biodiversité (OFB). Les missions confiées à ce nouvel établissement ont pour objectif général la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau.

Dans l'Oise, une dizaine d'agents aux pouvoirs de police renforcés, seront ainsi compétents pour relever toutes atteintes à l'eau et à la nature.

CONTACT PRESSE

Sylvain CRETEL

Chef du service départemental
ONCFS de l'Oise
03.44.90.07.01
sd60@oncfs.gov.fr

www.oncfs.gov.fr

L'Office national de la chasse et de la faune sauvage est un établissement public sous double tutelle des ministères en charge de l'Ecologie et de l'Agriculture

